



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 652 **Objet : Sainte Barbe – Samedi 25 Novembre 2017 – Centre Ville**
Place Saint Sauveur (partie basse) et rue Richelieu
Circulation et stationnement des véhicules interdits

Le Maire de la Ville de REDON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie "signalisation temporaire",

Vu la demande présentée par le Lieutenant JérémY SYS représentant le Centre d'Incendie et de Secours de Redon – 1 rue de Normandie – 35600 Redon afin d'organiser la « Sainte Barbe », le samedi 25 novembre 2017,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules, Place Saint-Sauveur (partie basse) et rue Richelieu (dans sa partie comprise entre le passage Saint-Benoît et l'Amphithéâtre Urbain), le samedi 25 novembre 2017 de 15h30 à 19h00.

ARRETE :

ARTICLE I : Afin de permettre le bon déroulement de la « Sainte Barbe » 2017, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, le samedi 25 novembre 2017 de 15h30 à 19h00, de la manière suivante :

- Place Saint-Sauveur (partie basse) ;
- Rue Richelieu (dans sa partie comprise entre le Passage Saint-Benoît et l'Amphithéâtre Urbain).

ARTICLE II : Les services techniques fourniront les barrières sur le lieu. Les manifestations se dérouleront sous la responsabilité des organisateurs qui seront chargés de les mettre en place afin d'informer les usagers et veiller au maintien de la sécurité.

ARTICLE III : Le Maire de REDON, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de Service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A REDON, le 22 Novembre 2017
Pour le Maire
La Conseillère Municipale déléguée
Michelle CHAUVIN